



Dénomination sous traitance ou autre????

Par **gteams**, le **26/02/2012** à **17:24**

Bonjour,

Je suis plombier sur Marseille et viens de créer un site de dépannage plomberie.

Les clients téléphonent a mon numéro et je distribue le travail a des plombiers de ma connaissance. C'est eux qui facturent en me reversant une commission au passage.

Mes questions sont :

- comment je dois définir cette prestation, pour la facturation que je fais a ces plombier. Est ce de la sous traitance, rapporteur d'affaire etc.....
- qu'elle est la définition la plus intéressante et la moins contraignante juridiquement.